

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-3532-2004

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
GAZ MÉTRO

Demanderesse

- et -

Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (ci-après nommé le
GRAMÉ)

Demandeur du statut d'intervenant

DEMANDE DE STATUT D'INTERVENANT DU GRAMÉ CONCERNANT LA DEMANDE
AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION D'UN PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU
(« PROJET Sainte-Sophie/Saint-Jérôme »)

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAMÉ SOUMET
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. NATURE DE SON INTÉRÊT ET SA REPRÉSENTATIVITÉ

- 1- À titre d'intervenant, il veut contribuer activement, dans une optique d'intérêt public, à ce que le projet d'extension de réseau intègre le mieux possible les préoccupations environnementales et de développement durable, notamment à travers l'évaluation de son impact sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) découlant de la substitution d'autres formes d'énergie.

- 2- Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis de nombreuses années.
- 3- Il existe depuis maintenant quinze ans et compte une centaine de membres en règle. Le financement de cet organisme à but non lucratif est large et diversifié. Ces représentants ont participé, depuis le milieu de 1998, à un total de cinq groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz effet de serre. Ils siègent ainsi régulièrement sur des comités qui rassemblent des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels, des ONG, bref de multiples acteurs aux intérêts souvent opposés. Le GRAME mène des projets de recherche (externalités environnementales, droits d'émissions échangeables, taxes de nuisance, systèmes de redevances-remises, stratégie québécoise de réduction des GES dans les transports) et est également impliqué dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement (campagne Climaction-Lachine, colloques sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto, son applicabilité et ses enjeux, etc.)
- 4- Le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, notamment au niveau des efforts en matière d'efficacité énergétique ainsi que dans la prise en compte des impacts environnementaux reliés à la production, au transport et à l'utilisation finale des différentes filières de production d'énergie.
- 5- Les diverses interventions du GRAME devant la Régie ont permis de contribuer à de nombreuses causes depuis maintenant cinq ans, dont l'ensemble des causes tarifaires de SCGM et de Gazifère.

- 6- Le GRAME a aussi participé, en association avec l'Union pour le développement durable (UDD), à l'audience publique sur une demande d'octroi d'un droit exclusif de distribution de gaz naturel, la cause R-3408-98.

II. CONTEXTE

- 7- Le 1^{er} avril 2004, la Société en commandite Gaz Métro déposait à la Régie une requête afin d'obtenir l'autorisation d'un projet d'extension de réseau.
- 8- Dans une lettre datée du 7 avril 2004, la Régie donnait instruction aux parties de faire parvenir leur demande de statut d'intervenant au plus tard le 23 avril 2004 à 16h. C'est à ce titre que le GRAME introduit la présente demande de statut d'intervenant.

III. MOTIFS À L'APPUI DE SON INTERVENTION ET LES CONCLUSIONS RECHERCHÉES

- 9- Dans sa requête, SCGM souligne qu'elle « projette de construire, dès l'été 2004 (...) une extension de son réseau de distribution dans la région de Sainte-Sophie et de Saint-Jérôme afin de desservir l'usine de Saint-Jérôme de Cascades Groupe Papiers Fins inc. (Division Rolland) (« Cascades ») en gaz naturel provenant du site d'enfouissement technique de Sainte-Sophie (...) »
- 10- Le GRAME désire évaluer les impacts environnementaux potentiels du projet, particulièrement sur les émissions de gaz à effet. Il vise, le cas échéant, à évaluer les mesures d'atténuation possible, dans le cas

d'impacts négatifs, ainsi que la façon de maximiser les impacts positifs (dont la récupération des biogaz d'un site d'enfouissement).

11- D'une façon général, le GRAME demande à pouvoir s'assurer que le projet réponde le mieux possible aux impératifs du développement durable.

IV. PRÉSENTATION DE LA PREUVE ET ARGUMENTATION

12-Compte tenu des préoccupations économiques, sociales et environnementales qui sont en jeu dans la présente cause et compte tenu de l'intérêt des enjeux de substitution d'énergie et de récupération de biogaz dans une perspective de développement durable, le GRAME souhaite participer activement aux démarches d'information et d'échange de la présente cause, ainsi qu'au dépôt d'un mémoire.

13-Puisque que la Régie ne s'est pas prononcée sur le budget prévisionnel et sur d'autres aspects du dossier dans lettre du 7 avril 2004, le GRAME est dans l'attente d'informations additionnelles en ce sens.

14-Pour la présente cause, le GRAME n'envisage pas retenir les services d'un procureur mais, se réserve le droit de se raviser, s'il juge que le déroulement du dossier le nécessitera.

15-Pour fins de communications, les coordonnées du GRAME pour le présent dossier sont les suivantes :

Monsieur Jean-François Lefebvre
Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)
315, boulevard René-Lévesque est, bureau 003
Montréal, (Qc) H2X 3P3

Téléphone : (514) 874-0008
Télécopieur : (514) 874-0004
Adresse électronique : [grames@videotron.ca](mailto:grame@videotron.ca)

16-Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente en la présente cause.

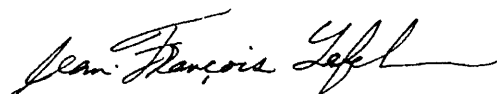
17-La présente demande de statut d'intervenant est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la demande d'intervention du GRAME ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME dans la présente cause;

Montréal, 21 avril 2004



Jean-François Lefebvre
GRAME

R-3532-2004

Demande de SCGM afin d'obtenir l'autorisation d'un projet d'extension de réseau
Demande d'intervention du GRAME